

Les collectivités, premières de cordée de la transition



Crédits de couverture:
pvproductions/FreePik
journal-enr.org

**Abonnement de 1 an (5 n° dont un hors-série),
au Journal des Énergies Renouvelables (en € TTC):**
France 99 €, Europe 109 €, Monde 119 €.

Administration: Nathalie Bouhours
(Tél.: 01 44 18 00 80).

Publicité: Kathy Essid (tél.: +33 1 53 36 37 80).

Directrice de la publication:
Diane Lescot.

Rédacteur en chef:
Vincent Boulanger.

Responsable des produits éditoriaux:
Romain David (tél.: 01 44 18 73 42)

Rédacteurs: Claire Baudiffier, Géraldine Houot,
Anne-Sophie Perraudin, Anne-Claire Poirier,
Lou-Eve Popper, Tiffanie Petit Goffi, Kathia Terzi,
Frédéric Tuillé, Carole Rap.

Secrétaire de rédaction: Rachel Laskar.

Maquette - réalisation: Guillaume Bonduelle.

Ont participé au comité de rédaction:

Denis Bonnelle, Gaëtan Fovez, Diane Lescot,
Richard Loyer, Daniel Mugnier, Cédric Philibert,
Kathia Terzi, Frédéric Tuillé.

Dépôt légal: 4^e trimestre 2024.

ISSN: 2491-8687.

Commission paritaire: n° 1123 G 84361.

Éditeur:  OBSERV'ER

Observatoire des énergies renouvelables
(Association régie par la loi de 1901)
Président: Vincent Jacques le Seigneur
146 rue de l'Université - 75007 Paris
Tél.: +33 (0)1 44 18 00 80.
www.energies-renouvelables.org



IMPRIM'VERT®

Imprimerie de Champagne
ZI Les Franchises - 52200 Langres

Ce numéro est imprimé sur du papier
100 % PEFC (issu de forêts gérées
durablement et de sources contrôlées).

Ce magazine est expédié aux abonnés
sous film plastique 100 % recyclable.



Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en France est un défi qui nécessite une modernisation des modes de production et des usages. Cette réussite ne sera possible qu'avec l'implication des collectivités territoriales, qui sont en première ligne grâce à la diversité de leurs compétences et à leur capacité d'agir à l'échelle locale. Les collectivités territoriales restent par ailleurs les premiers investisseurs publics dans les territoires, réalisant 58 % des investissements publics. Elles sont en première ligne aussi face aux défis financiers liés à la transition écologique.



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) soutient le principe d'une transition énergétique réussie à travers la territorialisation des politiques publiques de l'énergie. La flexibilité doit être au cœur de notre réflexion : nous devons moderniser les systèmes actuels et accélérer le développement de toutes les filières renouvelables tout en assurant flexibilité et résilience face aux évolutions rapides des outils de production et des modèles de consommation.

L'État sait s'appuyer sur les collectivités pour accélérer la progression des énergies renouvelables. Ils font face ensemble aux investissements conséquents pour la transition énergétique, soit une estimation de 21 milliards d'euros par an pris en charge par les collectivités d'ici 2030. Ces dernières années, les moyens pour faciliter et accompagner le développement des projets d'énergies renouvelables ont évolué. De nouvelles pratiques émergent, telles que l'autoconsommation collective ou les contrats d'achat direct d'énergie renouvelable, qui permettent aux collectivités de sécuriser leurs approvisionnements tout en participant activement à la transition énergétique.

L'hybridation des différentes technologies renouvelables est une autre pratique intéressante pour mieux tirer parti d'un mix énergétique local. Le couplage de l'énergie solaire et de la géothermie permet ainsi par exemple non seulement de produire du chaud et du froid, mais également de profiter d'un stockage intersaisonnier. Les collectivités accompagnent et portent l'innovation dans ces secteurs comme le montre l'appel d'offres organisé en Nouvelle-Aquitaine sur les systèmes hybridés innovants (lire p. 19). Et en s'équipant elles-mêmes, les collectivités permettent aux technologies innovantes de se diffuser, remplissant ainsi leur mission de tête de pont de la transition énergétique.

Charles-Antoine Gautier,

Directeur général de la FNCCR,
administrateur d'Observ'ER